

**Le Marché de Noël de Chavenay se déroulera le
Vendredi 15 décembre 2017**

(Le programme sera communiqué ultérieurement)

AGENDA

31 oct.	Happy Halloween, RDV à 18h devant la Mairie
04 nov	Pot mensuel club de tennis de Chavenay
08 nov.	Déchets ménagers toxiques de 9h à 12h, St Nom parking de la place de l'Europe
09 nov.	Ramassage des encombrants pour la zone rouge
09 nov.	Consultation juridique de 18h à 20h30, en Mairie
11 nov.	Cérémonie commémorative
13 nov.	Conseil municipal à 20h30, en Mairie
17 nov	1er Evening : le Beaujolais de 19h à 21h Ferme Brillon (nouvelle formule de l'Accueil de Chavenay)
02 déc.	Réunion publique exclusive Transports à 10h30, en Mairie

ÉTAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à :

Margaux FOURÈS née le 22 juin 2017

Simon MARGULIES né le 16 août 2017

Nathan KIRSCHER né le 31 août 2017

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés :

Stéphanie LE BOS et Antoine COURDEAU

26 août 2017

Déborah VARIN et Mathieu FONQUERNE

1er septembre 2017

Jennifer DEBELLIS et Nicolas DUTARTRE

9 septembre 2017

Léa TAVERNIER et Kévin RAULT

30 septembre 2017

Toutes nos condoléances à la famille de :

Madame Arlette ANTOINE, née BEDJAÏ, décédée le 19 juillet 2017

Horaires d'Ouverture de la Mairie :

lundi*, mardi, jeudi, vendredi : **13h30 à 17h30** *(nocturne le lundi soir jusqu'à 19h00)

le mercredi matin : **8h30 à 12h00**

le samedi matin : **9h00 à 12h00**

Tél : 01 30 54 31 70 - Mail : mairie@chavenay.com

Horaires d'Ouverture de la Poste :

du lundi au vendredi après-midi : **14h00 à 18h00** et le samedi matin : **8h30 à 11h30**



CHAVENAY INFO

OCTOBRE 2017

www.chavenay.com



- Ce Chavenay-Info a été rédigé et mis en page par Brigitte Appéré avec l'aide de Natache Broux et Arnaud Queter, sous la direction de Denis Flamant, Maire.
- Pour plus d'informations sur la commune, connectez-vous à www.chavenay.com

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017

Présents :

Mesdames ACCABAT, BRENAC, LUTZ, SÉBILLOTTE, THÈS, VINCENT

Messieurs BERNARD, COTIGNY, ENJALRAN, FLAMANT, GOMPERTZ, JAHN, DE SÉRÉVILLE

Absents ayant donné pouvoir : Mme ACKERMANN (pouvoir à M. FLAMANT)
Mme APPÉRÉ (pouvoir à Mme VINCENT)
M LACHEVRE (pouvoir à Mme BRENAC)
M NIVARD (pouvoir à M. ENJALRAN)

Absents : M. BAZIRE, M. DUTASTA

Secrétaire de séance : Mme VINCENT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée une délibération sur table pour la transformation d'un poste animation périscolaire / TAP en poste animation périscolaire / TAP / surveillance cantine.

Le Conseil dans son ensemble accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte-rendu des conseils municipaux du 30 juin 2017

Compte-rendu approuvé par 14 voix pour et 3 abstentions (Messieurs BERNARD, COTIGNY et DE SÉRÉVILLE en raison de leur absence aux séances du 30 juin).

2 - Approbation des statuts révisés du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint Cloud (SMGSEVESC)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) en son article 1, portant extension du périmètre pour la commune de Thiverval-Grignon.

3 - Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (article 26 de la loi de 26 janvier 1984) garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2019.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GALLY MAULDRE

Soutenez les vergers de la Plaine de Versailles et le jus de pomme local !

Les producteurs de la Plaine de Versailles valorisent une partie de leur production de pomme en pur jus, ce qui permet d'avoir un produit sain, naturel et local avec d'importantes vertus pour la santé. La consommation de ce jus sur la Plaine permet de soutenir la filière arboricole mais aussi d'œuvrer pour un développement durable et pour le respect de l'environnement.



N'hésitez pas à promouvoir le jus de pomme de la Plaine lors de vos événements ou encore de l'utiliser pour approvisionner les différentes buvettes ou cérémonies !

Pour commander des produits ou avoir plus d'informations,
contactez la Maison de la Plaine
au 33ter rue des Petits Prés
78810 Feucherolles
ou au 01 34 59 33 31



Spectacle ALICIA
Voyage au cœur des comédies musicales

Les 9-10-16-17 décembre 2017

À la salle des Fêtes de Maule

Contact :
zanimation@gmail.com
ou 01 30 54 55 72

Venez découvrir l'exposition sur les oiseaux de la Plaine de Versailles !

Avez-vous déjà observé ces oiseaux dans vos jardins ?



La nouvelle exposition sur les oiseaux de la Plaine de Versailles vous permettra de vous familiariser avec les oiseaux les plus communs dans la plaine, qu'ils soient hivernants, rapaces, granivores, insectivores, échassiers, oiseaux de jardin ou d'étang.

Cette exposition est le fruit d'un partenariat inédit entre l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et l'Association Naturaliste des Yvelines.

Elle a été réalisée par Jean-Pierre Thauvin, ornithologue membre des deux associations.

Elle sera disponible à la maison de la Plaine au 33 ter rue des petits prés à Feucherolles jusqu'au 12 janvier les lundis et mardis de 9h à 16h et tous les matins du mercredi au vendredi.

Si vous souhaitez venir avec une classe ou un groupe d'enfants, merci de téléphoner au 01 34 59 33 31.

Une collation avec des produits de la Plaine pourra également être organisée.



4 - Dissolution association Comité des Fêtes et transfert de l'actif à la commune

Vu la dissolution du Comité des Fêtes, association loi 1901 ayant pour mission l'organisation dans les domaines les plus divers des manifestations-rencontres-visites à caractère ludique et culturel, suite à la démission générale du bureau et ce sans candidat à la succession,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de dissoudre l'association « Comité des Fêtes » à compter de la présente délibération,

PROPOSE la liquidation des biens de l'association en attribuant l'actif net à la mairie conformément à l'article 18 des statuts de l'association, et les apports sur le budget communal soit 7 300 € dans un premier temps puis le solde à la clôture définitive,

DIT que les sommes versées seront utilisées pour l'animation du village.

5 - Classe découverte année scolaire 2017/2018 CE2 et CM2

Considérant le projet de classe de découverte à Espalion en Aveyron du 01 au 08 juin 2018 pour les classes de CE2 et CM2 de l'école élémentaire de Chavenay (36 enfants),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la proposition de la société Cap Monde sise 11 Quai Conti 78430 Louveciennes, pour l'organisation du séjour du 01 au 08 juin 2018 à Espalion en Aveyron, pour un montant total prévisionnel de 24 768 €,

DECIDE de fixer la participation financière de la commune pour ce projet à 25% du coût par enfant, soit 172 € par enfant. La participation financière de la famille s'élève à 516 € par élève. Montant éventuellement minoré par la participation complémentaire de la commune au titre du quotient familial.

6 - Indemnité pour les instituteurs et professeurs des écoles encadrant les sorties scolaires avec nuitées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'indemniser les instituteurs et professeurs des écoles encadrant les sorties scolaires avec nuitées au taux journalier prévu par l'arrêté du 06 mai 1985.

7 - Attribution de l'appartement communal de type F3 situé au 1 rue des écoles et fixation du montant du loyer

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'attribution de l'appartement de type F3 (date de début de bail vers le 1er novembre 2017) à un agent de la commune, aux conditions suivantes :

Montant du loyer mensuel : 367,46 €, révisé chaque année automatiquement en fonction de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) / Montant des charges mensuelles : 143,18 €. Les charges pourront être révisées. / Montant du dépôt de garantie : 367 € soit l'équivalent d'un mois de loyer.

DÉCISIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017 (suite)

8 - Autorisation de signer l'avenant à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) et la commune de Chavenay suite au transfert partiel de la compétence « accueil de loisirs »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant et à signer tout avenant concernant ce dossier dans le meilleur intérêt de la commune.

Vote : 14 pour et 3 abstentions

9 - Délibération sur table : Modification du poste d'adjoint d'animation de 2ème classe

Considérant le besoin en personnel pour le centre de loisirs "la Ruche", les Temps d'activités périscolaires (TAP) et pour la cantine,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

LA MODIFICATION du poste d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet créé par délibération n° 39/2015 du 22 juin 2015, passant de 612 h par an à 1011h par an, à compter du 01 octobre 2017,

DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois,

D'AUTORISER l'annualisation ou la mensualisation du traitement de l'agent titulaire ou non-titulaire recruté,

10 - Rapport d'activités 2016 du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles Saint Cloud (SMGSEVESC) et de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Les rapports 2016, présentés par M. Flamant, sont à disposition du public en mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Projet Transport – Rapporteur Mme Brenac

Avant le Conseil Municipal, Mme Brenac a fait une présentation du projet Transport qu'elle a porté et soutenu depuis 3 ans et qui sera mis en place à compter du 2 janvier 2018 puisqu'approuvé par tous les décideurs dont IDF Mobilités (ex Syndicat des Transports d'Ile de France).

Desserte de nouvelles gares, transport à la demande... : une réunion publique aura lieu le 2 décembre à Chavenay pour présenter les importantes évolutions sur les lignes d'autobus qui desservent le village et la communauté de communes et sur les nouveautés en termes de fonctionnement.

Fibre – Rapporteur M. Bernard

Rappel : en zone rurale, 20% du financement est pris en charge par les petites communes. En juin, le déploiement de la fibre a été confié à TDF par le Conseil Départemental des Yvelines. A ce jour, aucune nouvelle du déploiement par TDF.

TRANSPORT



SAMEDI 2 DECEMBRE 2017

**REUNION PUBLIQUE
EXCLUSIVE TRANSPORTS**

A 10H30

Salle du Conseil, Mairie de CHAVENAY



île de France mobilités 

VIE DU VILLAGE (suite)

ÇA BOUGE AU MARCHÉ !



Le **marchand « du pré à l'assiette »** ne viendra plus à Chavenay. Il organise maintenant ses ventes de viande sur internet.

Le **fromager** ne peut malheureusement plus assurer sa permanence au marché le vendredi (raisons de santé). Il prendra néanmoins les commandes au téléphone et peut vous livrer. N'hésitez pas à l'appeler au 06 62 35 89 50.

Un **rôtisseur arrive sur le marché du vendredi**. Il vous proposera des poulets fermier label rouge, travers de porc, etc., le tout accompagné de pommes de terre et de ratatouille maison.

Nous avons également le plaisir d'accueillir le **mercredi midi un foodtruck de crêpes !** Il s'installera vers 11h sur la place Rosrath et restera jusqu'à 14h environ.

ASSOCIATIONS

Nouvelle formule de l'Accueil de Chavenay

L'Accueil de Chavenay s'adresse à tous les habitants de Chavenay, nouveaux, anciens.

Pour permettre les échanges nous proposons des **Mornings** certains vendredis matin de 10 h à 12 h, des **Afternoons** certains vendredis de 13 h 30 à 15 h 30 et nouveaux des **Evenings** de 19 h à 21 heures.

Veuillez consulter le planning sur le site de la mairie ou adressez-vous à Camille Malicet camille_malicet@yahoo.com



Premier Evening : **le Beaujolais**

le 17 novembre 2017 de 19 à 21 heures à la Ferme Brillon

Venez seul ou en couple (sans enfants) n'oubliez pas d'apporter une bouteille (vin, jus, bière...) , quelque chose à grignoter et des verres pour vous, soyons écolo !

Prochains Evenings : 9 février et 4 mai 2018 à la Ferme Brillon



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Chères adhérentes et chers adhérents,

Le Club de tennis vous attend chaque premier samedi de chaque mois pour un pot de l'amitié.

C'est donc **samedi 4 novembre** que nous sortirons verres et apéritifs pour trinquer aux échanges sur les courts, aux premiers froids, aux péripéties de la semaine ...

A samedi avec la raquette ou non .

INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017 (suite)

En parallèle, M. Bernard a pris contact avec Orange qui, ayant trouvé son intérêt à Chavenay, s'est engagé à déployer la fibre sur Chavenay dès 2018. Les zones d'implantation des armoires ont été validées ce jour par Monsieur le Maire. Les premiers abonnements devraient pouvoir être souscrits en juin 2018. Le déploiement est prévu jusque dans les parties privatives et concernera également le Vallon côté St Nom la Bretèche. Les particuliers auront le choix de leur opérateur avec certainement une participation demandée d'environ 100 euros pour le raccordement final. Le prix des abonnements ne devrait pas varier selon Orange. Le déploiement de la fibre par Orange ne coûtera rien à la collectivité puisqu'intégralement pris en charge par l'opérateur.

Une réunion publique sera organisée vers le mois d'avril 2018 pour informer la population.

Élus locaux – Rapporteur M. Bernard

M. Bernard constate que les élus locaux sont assez méconnus (députés, conseillers départementaux, etc...). Il propose donc de les faire venir à Chavenay pour se faire connaître, présenter leurs actions et expliquer ce qu'ils peuvent apporter à notre village. Le conseil municipal exprime son avis conforme. Mme Béatrice Piron, députée de notre circonscription ayant accepté l'invitation, sera présente le 18 décembre à 19h30 avant la séance du conseil municipal.

Aménagement du secteur des écoles dans le cadre de la révision du PLU – Rapporteur M. Jahn

Une OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) est prévue sur ce secteur. Une réunion avec la commission sécurité, la commission économique, les directeurs d'école... a permis de la définir. Un plan guide du projet est en cours d'élaboration. Une réunion aura lieu le 7 novembre avec les habitants du quartier (rue des écoles, allée de la Fontaine, collectifs place Rösrath). Le projet de réaménagement n'est pas défini à ce stade, seules les grandes lignes (principes, objectifs) le sont.

Commission sécurité – Rapporteur M. Jahn

Des travaux d'aménagement ont été réalisés pour améliorer la sécurité dans le village : passages piétons éclairés, déplacement de la bande STOP rue de Villepreux pour plus de visibilité.

Une étude est menée pour essayer de casser la vitesse au début de la Grande Rue.

Une étude a été faite par le Département et validée par Chavenay pour l'installation de chicane (« haricots ») sur la RD 74 au niveau de l'entrée de la rue des Erables. Projet à financer.

Repas de Noël des Aînés – Rapporteur Mme Vincent

Il aura lieu cette année le 9 décembre à 12h à la salle municipale. Un orchestre de variétés animera le repas. Le traiteur retenu est le même que l'an passé. Cette année, ce sont les enfants du centre de loisirs La Ruche qui prépareront les centres de tables pour leurs aînés.

Marché de Noël – Rapporteur Mme Vincent

Grand changement cette année, un marché artisanal se déroulera dans une nouvelle version à la ferme Brillon le vendredi 15 décembre en fin de journée (à partir de 16h). Au programme concert, « chorale Voix Si Voix la », stands de décorations de Noël et de productions locales, vin chaud, commerçants de Chavenay, restauration, animations diverses... sans oublier la visite du Père Noël évidemment !

INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2017 (suite)

Groupe scolaire – Rapporteur M. Flamant

En cette rentrée 2017/2018, nous pouvons nous réjouir d'une ouverture de classe en maternelle qui compte 68 enfants. 83 enfants inscrits en élémentaire.

Restauration scolaire – Rapporteur Mme Brenac

Un groupement de commandes mené par la communauté de communes a permis de retenir un nouveau prestataire pour la livraison de repas et dérivés et liaison froide. A compter du 18 janvier prochain, ce ne sera plus la société Cuisine Evolutive mais la société Elior qui fournira les repas de l'école. Pas de changement de tarif mais une amélioration attendue en termes de qualité.

Crèche DO RE MI : Contrat Enfance Jeunesse de la CAF

Grâce au travail de Mme Vincent et M. Flamant sur la crèche et de Mme BRENAC pour l'organisation des activités périscolaires, la Caisse d'Allocations Familiales verse cette année à la commune, dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse (crèche et TAP), 30 378 € au lieu des 18 000 attendus.

Droits de mutations :

Ils rapporteront cette année à la commune 87 927 € contre 80 000 budgétés.

Subventions aux associations :

Monsieur le Maire informe que les associations ACE, ADAMY, Ligue contre le cancer et Prévention Routière ont transmis un courrier de remerciement à la commune pour les subventions octroyées en 2017.

Jardins d'Adrienne :

Une recherche de subvention est en cours pour le financement du projet abouti.

Réfection du beffroi de l'église :

Les travaux débiteront le 23 octobre 2017 avec la pose de l'échafaudage. La cloche « Jeanne » sera finalement descendue et ré-étamée (rechargée en métal) aux endroits où elle a été choquée.

La séance est levée à 22h30

Le compte-rendu complet de ce Conseil municipal, ainsi que ses annexes, seront consultables en mairie et sur le site internet dès qu'ils auront été approuvés lors du prochain Conseil municipal.

*Prochain Conseil municipal :
le 13 novembre 2017 à 20h30 en salle du Conseil*

VIE DU VILLAGE

HAPPY HALLOWEEN

Parents et enfants venez nombreux et déguisés pour la sortie HALLOWEEN !

**RDV LE MARDI 31 OCTOBRE
A 18H DEVANT LA MAIRIE**

- 🐦 Distribution du plan des maisons participant à halloween
- 🐦 Départs en groupes

IMPORTANT : Nous recherchons des personnes acceptant d'ouvrir leur maison aux enfants ! Pour ceux qui acceptent :

- 🐦 merci de nous prévenir par mail en indiquant votre nom et adresse à : parentsdeleques.chavenay@gmail.com
- 🐦 de mettre une lumière (bougie) à l'entrée de votre maison
- 🐦 de prévoir des sucreries pour le jour J

MERCI A VOUS AU NOM DES ENFANTS DE CHAVENAY !

peep

SÉCURITÉ

Prévention des Séniors : « Les 5 règles d'or » La gendarmerie vous conseille pour mieux vous protéger



1. Je n'ouvre pas ma porte à un inconnu et j'utilise un entrebâilleur ou un viseur optique.
2. Je ne me fie pas aux brassards ou aux effets portés même si la personne est en uniforme.
3. Je ne divulgue en aucun cas l'endroit où je garde mes bijoux et mon argent liquide.
4. Je me méfie des démarcheurs trop entreprenants.
5. Au moindre doute, un seul numéro pour alerter la gendarmerie : **le 17**

*Pour contacter la brigade de gendarmerie de votre domicile :
Gendarmerie, 102 rue André Lebourblanc, 78590 Noisy-le-Roi
Tél : 01 61 06 22 10*

ÉCOLOGIE LE COIN DU RUDOLOGUE



Vol de nos fleurs

Les abords du cimetière sont moins fleuris cette année, ceci est dû à la recrudescence de vols de plantes dans le village !

La malveillance de certains va jusqu'à voler les compositions florales sur les tombes.

Si vous cherchez des adresses de pépiniéristes pour fleurir les tombes, adressez-vous à la Mairie ou au service technique.



MAIRIE

LES RENCONTRES

*Connaissez-vous vos élus départementaux, régionaux, nationaux ?
Sans doute pas ou peut-être de nom seulement ?
Pour ne pas limiter leurs visites à l'occasion des élections, nous souhaitons
organiser « Les Rencontres ».*

Les rencontres, destinées à tous les Chavenaysiennes et Chavenaysiens, seront programmées 3 à 4 fois par an, avant un Conseil municipal le **lundi à 19H30** à la Mairie (1 heure maximum).

Le but est que chacun puisse connaître nos représentants et, pourquoi pas, collaborer à des projets, particulièrement pour la commune.

« Les Rencontres » se veulent un moment d'échanges, dans un esprit constructif et convivial et non de politique politicienne.

**La première invitée est notre Députée Béatrice PIRON
qui nous rendra visite le lundi 18 décembre 2017 de 19H30 à 20H30.**

*Nous allons lancer les invitations à nos représentants aux Conseils
Communautaire, Départemental et Régional, au Senat, au Parlement
Européen.*

Permanence de Madame la Députée Béatrice PIRON dans notre mairie

La permanence se tiendra tous les 2 mois, le 4ème lundi des **mois pairs**, sur la plage horaire de **9h à 11h**, avec **prise de RDV** à l'adresse mail :

beatrice.piron@assemblee-nationale.fr



La première permanence aura lieu le lundi 23 octobre 2017 et la suivante le lundi 26 février 2018.

En dehors de ces dates et selon le besoin, il sera toujours possible de caler un RDV dans les futurs locaux de Mme PIRON à Bailly, ou lors d'une permanence dans une des mairies de la circonscription.

Travaux de l'Église et Stationnement



Nous vous informons que les travaux de réfection du beffroi de l'église sont prévus à partir du **Lundi 23 octobre 2017 jusqu'au 31 mai 2018**.

Ces travaux vont nécessiter de barrer la voie de circulation située à gauche de l'église afin de permettre le bon déroulement des opérations.

La voie de circulation située à droite de l'église sera barrée sauf aux riverains.

L'église restera ouverte au public et aux cérémonies.

La sonnerie de la cloche sera interrompue durant plusieurs mois en attendant sa remise en service.

Le parking public situé au-dessus de la Ferme Brillon restera ouvert **du lundi au dimanche de 8h00 à 22h30**.

Le parking privé situé à côté de la Ferme Brillon restera accessible normalement.

La Place du monument aux morts sera en partie occupée par la base de vie du chantier.

Nous vous remercions à l'avance de votre compréhension.

Dépôt de gravats à la benne municipale



**Entre 8h30 et 9h30 le mercredi au 6 rue de Gally
Sur rendez-vous**

Vous souhaitez déposer des gravats à la benne municipale ?
C'est facile !

Munissez-vous de votre justificatif de domicile et envoyez un mail à mairie@chavenay.com ou passez à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture au public, au plus tard l'avant-veille (lundi) à 17h30.

Un bon de passage à présenter aux ateliers techniques vous sera remis.

En dehors de ces horaires et sans présentation du bon de passage et d'une pièce d'identité, **l'accès au site reste interdit au public.**

Rappel :

Ne sont acceptés que les gravats béton, brique, carrelage, tuiles, etc. (*sauf déchets spéciaux type plâtre*).

Quantités limitées à un coffre de voiture ou une petite remorque.

Les encombrants sont collectés en porte à porte tous les deux mois selon le planning distribué en début d'année et consultable sur le site internet : www.chavenay.com

Aide pour le chauffage

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) aide tous les ans les personnes de plus de 70 ans non imposables et non assujetties à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (I.S.F.).

L'aide au chauffage est attribuée par foyer et pour une année.



Les personnes concernées doivent se présenter en mairie avec leur dernière feuille d'imposition avant le 30 novembre 2017. Leur demande sera traitée en toute confidentialité.

Personnes âgées et en situation de handicap : la carte mobilité inclusion, une nouvelle carte au lieu de 3



La carte mobilité inclusion (CMI) remplace depuis le 1er juillet 2017 les cartes priorité, stationnement et invalidité.

Elle donne **les mêmes droits** que les anciennes cartes au format papier et **est attribuée selon les mêmes conditions**. Seul le format change, la CMI est une carte en plastique, au format carte bleue, dotée d'un flash code.

La CMI pourra comporter une ou plusieurs mentions : invalidité, priorité, stationnement.

- CMI priorité : le bénéficiaire doit la conserver sur lui
- CMI invalidité : le bénéficiaire doit la conserver sur lui
- CMI stationnement : à apposer en évidence sur le pare-brise intérieur du véhicule



Les cartes en vigueur restent valables jusqu'en 2026 au plus tard.

Un complément d'information est disponible sur :

<https://www.yvelines.fr/solidarite/personnes-handicapees/autres-aides-dispositifs/carte-mobilite-inclusion-cmi-2/>